

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 28 /05/ 2021 par l'entreprise SOMELEC – La Rochelle sise à TSA70011 – CHEZ – SOGELINK 69134 DARILLY CEDEX pour la réalisation d'un branchement ENEDIS pour le raccordement d'une borne de recharge qui se situe entre la rue des Moulins et la rue du Château à l'entrée du parking des commerces. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SOMELEC – La Rochelle.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue du Château à l'entrée du parking des commerces afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

A R R E T E

Article 1^{er} : du lundi 14/06/2021 au mercredi 23/06/2021 inclus, l'autorisation est donnée à l'entreprise SOMELEC – La - Rochelle de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus rue du château.

Article 2 : le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3 : pour que les travaux puissent se réaliser en toute sécurité deux places de parkings seront réservées au chantier

Article 4 : la remise en état de la chaussée et du trottoir est impérative.

Article 5 : l'entreprise SOMELEC – La Rochelle assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux le nom de l'établissement et son siège social.

Article 6 :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'entreprise SOMELEC – La Rochelle,
- La Gendarmerie Nationale,
- Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise SOMELEC – La Rochelle ainsi qu'à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 0 8 juin 2021
P/Le Maire,
L'adjoint Délégué

Michel ANNEREAU

